5 MESURES PATRIMONIALES POUR PRÉSERVER SON ENTREPRISE

Régime matrimonial
Assurance
Mandat de protection future
Pacte Dutreil
Statuts aménagés

Nos experts



Gilles Bösiger Associé du cabinet







Adapter son régime matrimonial en fonction de sa situation personnelle



Présentation des régimes

À qui appartient l'entreprise?

> En cas de faillite

En cas de divorce

En cas de décès

Régimes séparatistes

« Chacun pour soi »

Monsieur est entrepreneur & Madame est salariée





Protection pour le conjoint



Protection pour le conjoint

Protection pour l'entrepreneur





Protection pour le conjoint



Régimes communautaires

« Ce qui est à moi, est à toi* »

Monsieur est entrepreneur & Madame est salariée





Protection pour le conjoint



Protection pour le conjoint

Protection pour l'entrepreneur





Protection pour le conjoint



Le régime matrimonial peut être modifié pendant le mariage pour s'adapter à l'évolution de la situation professionnelle et patrimoniale du couple.

Souscrire une assurance



Pourquoi s'assurer?



RISQUES

- Décès d'un associé
- Incapacité momentanée ou définitive du dirigeant

OBJECTIFS

- Pérenniser l'entreprise et les revenus du dirigeant
- Protéger les survivants (autre associé, héritiers, etc.)

L'assurance Homme Clé



Risque couvert?

Disparition ou impossibilité pour le dirigeant ou un collaborateur essentiel d'exercer son activité

Qui souscrit?

L'entreprise

Et concrètement?

Versement d'indemnités ou d'un capital à l'entreprise si le risque couvert se réalise. Attention prenez conseil concernant la fiscalité.

L'assurance croisée entre associés

Risque couvert?

Décès d'un associé Présence d'héritiers inactifs dans la société

Qui souscrit?

Chaque associé individuellement



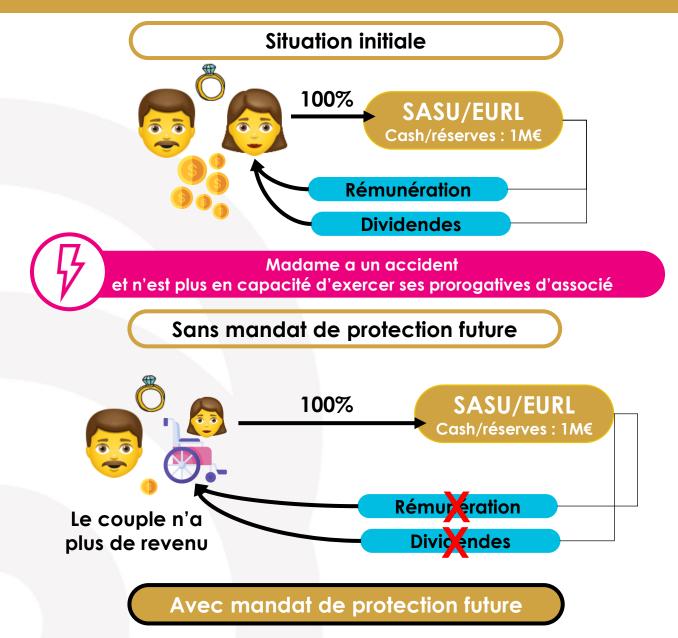
Et concrètement?

Versement d'un capital aux associés survivants pour racheter de l'associé défunt et conserver le contrôle de leur outil de travail.

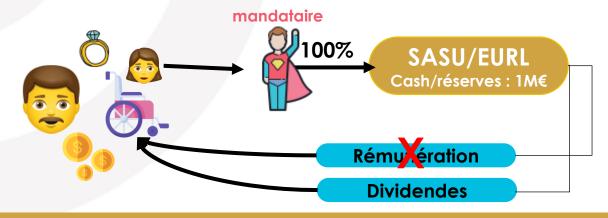
Attention : prévoir une clause d'agrément ou pacte entre associés.

Etablir un mandat de protection future





En amont de son accident, Madame avait désigné un mandataire pour la représenter comme associée de la société permettant au couple de conserver une partie de ses revenus.





Signer un pacte Dutreil



Barème droits de succession/donation pour les héritiers descendants

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Sans Pacte Dutreil

Droits de succession/donation calculés sur

100% de la valeur de l'entreprise

Avec Pacte Dutreil

Droits de succession/donation calculés sur

25% de la valeur de l'entreprise

Les principales conditions :

Conserver les titres durant 2 ans pour l'entrepreneur avant décès ou donation*.

Conserver les titres durant 4 ans pour les héritiers à partir du décès ou de la donation*

Time Flies!

Les délais de conservation courent à compter de la **signature du pacte Dutreil** : n'attendez plus pour lancer les décomptes!



^{*} L'abattement de 75% est applicable aux donations en nue propriété.

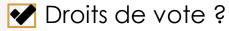
Aménager les statuts de la société



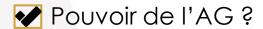
Définir les règles de gouvernance



Les statuts sont le <u>'contrat de mariage'</u> entre les associés









🗹 Qui choisit les nouveaux associés ?

Finaliser une stratégie patrimoniale

- Définir les clauses pour les héritiers (clause d'agrément, d'exclusion ou encore de continuation)
- Autoriser la représentation d'un associé (mandat de protection future)
- Prévoir les modalités de sortie d'un associé
- Adapter les droits de vote en cas de démembrement (Donations sous Dutreil)





Vous voulez en savoir plus?



accompagner et de vous conseiller au mieux dans vos démarches.